Commissions Administratives Paritaires

Avancement de grade et promotion interne

Pour le respect de la carrière des agents

Le 14 novembre 2018

La CGT s'insurge et est très choquée du fonctionnement des CAP lors de la réunion avec la Direction Générale du 8 novembre 2018 concernant la promotion interne et l'avancement de grade des agents régionaux.

Tout d'abord et, malgré des indicateurs décidés et votés par nos élu.e.s de la collectivité en Assemblée Plénière du 3 novembre 2017 qui permettent l'établissement d'un classement, l'Administration décide de passer outre et propose des nominations sans tenir compte de ces listes ; plus grave encore elle ne tient pas compte de l'essentiel à savoir : **la valeur professionnelle de l'agent**.

Ensuite, l'Administration refuse de manière arbitraire et surtout unilatérale l'utilisation pleine et entière des possibilités offertes ce qui bloque le déroulement de carrière des personnels.

Enfin, sachez que nous refusons et, ce, avec force, ce système clientéliste et exigeons le respect des règles du jeu telles que négociées, acceptées et votées par la Collectivité.

Ces méthodes opaques identiques à celles pratiquées lors de la mobilité provoquent aigreur mais également une grande démotivation de nos collègues.

Pour la CGT cela relève de l'irrespect envers les agents ! Nous exigeons, dans la perspective des prochaines CAP du 29 novembre 2018, **de sortir de cette nébuleuse en respectant :**

- **le classement établi dans la transparence de l'application des indicateurs**
- **la promotion du nombre maximum des agents, prévu par les possibilités règlementaires**

Les représentant.e.s de la CGT aux CAP A, B et C

La CGT n'attend pas les élections professionnelles pour vous défendre et vous protéger: Retrouvez tous nos comptes rendus et toutes nos interventions sur : http://crmip.reference-syndicale.fr/category/les-instances-paritaires/cap/